

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 février 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Fabienne LEMOINE.

Absent excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer une délibération à l'ordre du jour concernant :
- ONF – Projet d'aménagement de la forêt communale 2026-2045,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer une délibération à l'ordre du jour.

**SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)**

01/2025

Considérant que notre projet n'a pas été retenu par les services de l'Etat en 2024, il convient de formuler une nouvelle demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention et de Délinquance (FIPD) pour l'année 2025.

Le Maire rappelle que l'objectif primordial de la commune de Quincey est de mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire visant à sécuriser les personnes, prévenir des atteintes aux biens, des incivilités et protéger les bâtiments publics.

Le Maire ajoute que ce dispositif est dissuasif et particulièrement utile dans certaines zones du village.

Un diagnostic de vidéoprotection a été réalisé de manière consensuelle par le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Saône en concertation avec des élus de la Commune de Quincey.

Le coût global des travaux est estimé à **45 625.15 € HT**. Ces travaux seront phasés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il précise également qu'en raison du potentiel financier de la commune, il subordonne la réalisation de ce projet à l'obtention maximum de subventions sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 Pour – 1 Abstention), décide :


- D'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 45 625.15 € HT et d'arrêter les modalités de financement,
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD 2025 à hauteur de 13 687.55 € soit 30 %,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant
Fourniture et pose du matériel de vidéoprotection	33 980.15 €	40 776.18 €	État (DETR 2025)	22 812.58 €
Branchements électriques	11 645.00 €	13 974.00 €	État (FIPD 2025)	13 687.55 €
			Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	9 125.02 €
TOTAL	45 625.15 €	54 750.18 €	TOTAL	45 625.15 €

- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **26 février 2025**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance



Véronique BATISSE

En Mairie, le **26 février 2025**
Le Maire,



Bruno BIDOYEN

